

Passage en vigilance rouge pour le risque de feux de forêt en Gironde

Au vu des conditions météorologiques et en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), météo france et la fédération girondine de défense des forêts contre les incendies (DFCI), Fabienne BUCCIO préfète de la Gironde, a décidé de placer le département de la Gironde en vigilance rouge (vigilance très élevée / niveau 4 sur une échelle de 5) pour le risque d'incendies en forêt jusqu'au mardi 16 août à 14h00.

Par conséquent et conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie, les mesures de restriction déjà en vigueur dans les espaces exposés des communes à dominante forestière du département sont renforcées :

- la circulation et le stationnement des personnes et des véhicules avec ou sans moteur sont interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation, pistes cyclables et autres sentiers ouverts au public dans les espaces exposés sauf pour les services publics dans l'exercice de leur mission.
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage sont suspendues entre 14h et 22h ;
- les activités ludiques et sportives sont interdites à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages.

Il est également interdit dans les bois et forêts jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu
- de fumer
- de jeter tout débris incandescent
- de procéder à des incinérations des déchets verts et brûlages dirigés
- de pratiquer le camping isolé ou le bivouac
- de tirer des feux d'artifices publics ou privés sur l'ensemble des territoires des communes forestières

Ces règles de prudence et de civisme doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

<https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communique-de-presse2/Passage-en-vigilance-rouge-pour-le-risque-de-feux-de-foret-en-Gironde2>